

# NOUVEL HAY MAGAZINE

## SANS FRONTIÈRES

## OTC



<https://www.valeursactuelles.com/?p=141713>

## **“L’Europe doit intervenir auprès de l’Azerbaïdjan” : l’appel de François Xavier Bellamy et 120 députés européens pour libérer les prisonniers arméniens**

120 députés européens de tous bords se joignent à François-Xavier Bellamy pour appeler les institutions européennes à faire pression sur l'Azerbaïdjan en vue d'obtenir le retour dans leurs familles des prisonniers de guerre arméniens et des dépouilles, après le conflit qui a opposé les deux pays.

Par [François-Xavier Bellamy](#)

La déclaration trilatérale d'accord de cessez-le-feu, entrée en vigueur le 10 novembre 2020 à la suite du conflit qui a opposé l'Azerbaïdjan à l'Arménie, traite au paragraphe 8 de la situation des prisonniers de guerre. Elle dispose que « sera effectué l'échange des prisonniers de guerre, des otages et des autres détenus ainsi que des dépouilles mortelles. » Les parties concernées ont convenu que le retour des captifs se ferait selon le principe du « all in exchange for all ».

L'Arménie a libéré sans délai tous les prisonniers de guerre qu'elle détenait. Ce n'est pas le cas de l'Azerbaïdjan : non seulement il détient encore des prisonniers arméniens, mais il est également soupçonné d'avoir constitué de nouveaux prisonniers, parmi lesquels des civils, après la fin officielle des hostilités. Le nombre de prisonniers et captifs restants est difficile

à établir précisément, en raison du nombre élevé de disparus et du manque de coopération de la partie azerbaïdjanaise, mais il comprendrait 72 personnes dont l'Azerbaïdjan reconnaît la captivité, 112 personnes au sujet desquelles l'Azerbaïdjan n'a fourni aucune information, et 61 personnes dont l'Azerbaïdjan nie catégoriquement la captivité, mais au sujet desquelles il existe des preuves concrètes du contraire.

L'Azerbaïdjan a tenté de justifier la détention de ressortissants arméniens, au motif qu'il s'agirait de « terroristes » qui auraient commis des attaques après la date du cessez-le-feu ; mais cette accusation n'a pas été étayée par la moindre preuve. Le comportement des autorités azerbaïdjanaises constitue dans tous les cas une violation claire et absolue du statut de prisonnier de guerre en vertu du droit humanitaire international et, par conséquent, des garanties inscrites dans la Convention de Genève (III) relative au traitement des prisonniers de guerre, du 12 août 1949 - notamment l'article 4, son commentaire de 2020, et l'article 5.

L'attitude de l'Azerbaïdjan n'est pas seulement une faute grave au regard du droit humanitaire international ; elle est aussi en contradiction profonde avec ses intentions revendiquées d'avancer vers la normalisation des relations, et la réconciliation. Il faut souligner en particulier que toute tentative de lier le sort des prisonniers à d'autres exigences est inacceptable. La libération de tous les prisonniers de guerre et détenus doit être inconditionnelle.

## **De nombreux cas de tortures physiques et psychologiques déjà recensés**

Plus grave encore, des preuves nombreuses et irréfutables s'accumulent quant à des cas d'humiliations, de tortures physiques et psychologiques perpétrées par les forces de l'ordre et les forces armées azerbaïdjanaises à l'encontre des prisonniers de guerre. Ces preuves sont souvent fournies par les auteurs de ces actes, qui les publient eux-mêmes sur Internet. Elles concernent des collectes forcées de renseignements, de faux aveux et de fausses déclarations publiques, des tortures et maltraitements divers, des refus répétés et prolongés de notifier la capture aux familles des prisonniers, etc. Des cas d'exécutions sommaires par armes à feu ont été documentés, ainsi que des sévices allant jusqu'à la décapitation de prisonniers vivants. Un rapport de l'ONG Human Rights Watch publié le 19 mars dernier, ainsi que plusieurs rapports du Défenseur des droits arménien, répertorient ces abus et crimes de guerre qualifiés.

Bakou continue d'ailleurs d'ignorer la demande d'information obligatoire formulée par la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre d'une procédure judiciaire engagée à la demande urgente de l'Arménie, au titre de l'article 39 du règlement de la CEDH. Le régime azerbaïdjanais, à qui il a été demandé de fournir à la Cour des informations sur les circonstances de la capture, sur les conditions dans lesquelles les prisonniers de guerre ont été détenus, sur leurs examens ou traitements médicaux avec l'appui de certificats médicaux, n'a pour l'heure fourni aucune réponse sur ces points.

## **Le retour des rescapés de la guerre, une urgence absolue pour l'Arménie**

En demandant le retour de tous ses prisonniers et le respect des conventions internationales, l'Arménie énonce une demande minimale, conforme au droit international.

L'Azerbaïdjan ne peut se soustraire à ses devoirs légaux élémentaires, aux engagements qu'il a lui-même contractés en adhérant aux Conventions de Genève et en signant l'accord de cessez-le-feu.

La reconstruction de l'Arménie passe par le retour sur son sol de tous les rescapés de la guerre ; il s'agit aujourd'hui d'une urgence humanitaire absolue. Ce pays ami de l'Europe a déjà payé un très lourd tribut au cours du conflit, et doit désormais endurer l'épreuve inhumaine que représente cette situation : de très nombreuses familles arméniennes attendent encore de savoir si leurs enfants sont tombés pendant la guerre, ou s'ils sont prisonniers - et peut-être menacés dès lors de mourir, après le cessez-le-feu, des conditions de leur détention.

L'Union européenne ne peut laisser plus longtemps l'Arménie dans cette situation insoutenable ; elle doit s'engager et agir pour que la violence ne prime pas une nouvelle fois le droit. Les principes qui nous lient font notre fierté : ils doivent nous conduire aujourd'hui à peser de tout notre poids, et à utiliser tous les leviers à notre disposition, pour exiger de l'Azerbaïdjan qu'il respecte purement et simplement le droit international. Si l'Europe veut assumer sa responsabilité, elle doit faire en sorte que cette violation grave, à ses portes, du droit international ne devienne pas un précédent tragique. Sinon, son silence et son inaction se mueront en responsabilité historique.

En tant que députés au Parlement européen, nous vous demandons d'agir pour exiger le retour de tous les prisonniers de guerre arméniens dans leur pays.

---

Les 120 signataires : François-Xavier BELLAMY, Loucás FOURLÁS, Andrey KOVATCHEV, Asim ADEMOV, François ALFONSI, Eric ANDRIEU, Mathilde ANDROUËT, Gerolf ANNEMANS, Attila ARA-KOVÁCS, Anna-Michelle ASIMAKOPOULOU, Petras AUŠTREVICĪUS, Malik AZMANI, Pernando BARRENA ARZA, Nicolas BAY, Isabel BENJUMEA BENJUMEA, Lars Patrick BERG, Benoît BITEAU, Franc BOGOVIĆ, Gilles BOYER, Annika BRUNA, Damien CARÊME, Fabio Massimo CASTALDO, Catherine CHABAUD, Lefteris CHRISTOFOROU, Nathalie COLIN-OESTERLÉ, Gilbert COLLARD, Antoni COMÍN I OLIVERES, Rosanna CONTE, David CORMAND, Arnaud DANJEAN, Gwendoline DELBOS-CORFIELD, Margarita DE LA PISA CARRIÓN, Karima DELLI, Geoffroy DIDIER, Marco DREOSTO, Laurence FARRENG, Carlo FIDANZA, Emmanouil FRAGKOS, Michael GAHLER, Gianna GANCIA, Jean-Paul GARRAUD, Raphaël GLUCKSMANN, Esteban GONZÁLEZ PONS, Catherine GRISET, Bart GROOTHUIS, Klemen GROŠELJ, Christophe GRUDLER, Claude GRUFFAT, Sylvie GUILLAUME, Robert HAJŠEL, Christophe HANSEN, Hannes HEIDE, Brice HORTEFEUX, Yannick JADOT, France JAMET, Virginie JORON, Herve JUVIN, Eva KAILI, Assita KANKO, Pierre KARLESKIND, Manolis KEFALOGIANNIS, Izabela-Helena KLOC, Athanasios KONSTANTINOÛ, Zdzisław KRASNODĘBSKI, Joachim KUHS, Stelios KYMPOUROPOULOS, Georgios KYRTSOS, Jean-Lin LACAPELLE, Sergey LAGODINSKY, Pierre LARROUTUROU, Gilles LEBRETON, Julie LECHANTEUX, Miriam LEXMANN, Nathalie LOISEAU, Benoît LUTGEN, Lukas MANDL, Erik MARQUARDT, Fulvio MARTUSCIELLO, Emmanuel MAUREL, Costas MAVRIDES, Eva MAYDELL, Nora MEBAREK, Vangelis MEIMARAKIS, Nuno MELO, Roberta METSOLA, Nadine MORANO, Andrey NOVAKOV, Philippe OLIVIER, Kostas PAPADAKIS, Anne-Sophie PELLETIER, Clara PONSATÍ OBIOLS, Carles PUIGDEMONT I CASAMAJÓ, Frédérique RIES, Michèle RIVASI, Jérôme RIVIÈRE, Massimiliano SALINI, Anne SANDER, Mounir SATOURI, Annie

SCHREIJER-PIERIK, Vincenzo SOFO, Michaela ŠOJDROVÁ, Jordi SOLÉ, Martin SONNEBORN, Maria SPYRAKI, Ivan ŠTEFANEC, Antonio TAJANI, Riho TERRAS, Marie TOUSSAINT, Dragoş TUDORACHE, Peter van DALEN, Tom VANDENDRIESSCHE, Loránt VINCZE, Manfred WEBER, Charlie WEIMERS, Salima YENBOU, Chrysoula ZACHAROPOULOU, Theodoros ZAGORAKIS, Marco ZANNI, Javier ZARZALEJOS, Bernhard ZIMNIOK

---

## 2- Le Courrier d'Erevan

07/05/2021

<https://www.courrier.am/fr/societe/un-certificat-de-vaccination-sera-exige-pour-entrer-en-armenie>

## Un certificat de vaccination sera exigé pour entrer en Arménie

**Désormais, les personnes entrant en Arménie doivent être munies d'un certificat de vaccination contre le coronavirus. Le projet de décision correspondant a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement du 6 mai.**

*« Un certain nombre de pays exigent déjà un certificat de vaccination contre le coronavirus (Covid-19) à l'entrée, notamment l'Islande, Israël, l'Estonie, la Pologne, la Lituanie, Saint-Marin, la Géorgie, la Roumanie, la Slovénie et la Norvège. Monténégro. Un certain nombre de pays envisagent de demander un certificat de vaccination contre Covid-19 pour les voyageurs étrangers, comme le Danemark, la Suède, la Hongrie, la Grèce, l'Espagne, la Serbie »,* indique le projet de décision soumis par le ministère de la Santé.

Seuls les enfants âgés de moins de 11 mois seront exemptés du dépistage du coronavirus. Toute personne entrant en Arménie doit avoir reçu deux doses du vaccin.

---

### **3- Nor Haratch Hebdo**

**07/05/2021**

## **Kotcharian et deux partis d'opposition organisent un premier rassemblement**

L'ancien président Robert Kotcharian et deux partis d'opposition qui lui sont alliés organiseront dimanche un rassemblement à Erevan pour lancer leur campagne électorale.

Les partis de la Fédération révolutionnaire arménienne et de l'Arménie résurgente ont officiellement annoncé jeudi leur décision de former une alliance avec Kotcharian pour participer conjointement aux élections anticipées prévues en juin.

Dans un communiqué conjoint publié vendredi, ils ont déclaré que la présentation officielle de leur bloc aura lieu dans un hôtel d'Erevan dimanche après-midi. Elle sera suivie d'un rassemblement sur la place de la Liberté de la ville.

Kotcharian avait rassemblé pour la dernière fois des partisans publiquement lorsqu'il s'était présenté pour la première fois à la présidence en 1998. Il avait organisé des rassemblements dans d'autres parties de la capitale arménienne au cours de sa campagne de réélection en 2003.

Ichkhan Saghatelian, le chef de l'organe directeur de la la Fédération révolutionnaire arménienne, a déclaré que la prochaine manifestation serait programmée pour coïncider avec le 29e anniversaire de la capture par les forces arméniennes de la ville de Chouchi.

---

### **4- Nor Haratch Hebdo**

**07/05/2021**

## **La Russie promet de ne pas abandonner les efforts de paix au Karabakh**

La Russie continuera de faire de son mieux pour assurer la pleine mise en oeuvre de l'accord négocié par la Russie qui a mis fin à la guerre arméno-azerbaïdjanaise au Haut-Karabakh, a déclaré jeudi le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov lors d'une visite à Erevan jeudi.

« Nous ne réduisons pas nos efforts pour ramener tous les détenus dans leurs foyers, déminer, préserver le patrimoine culturel et religieux ainsi que lancer le travail des organisations internationales compétentes dans le Haut-Karabakh », a déclaré Lavrov après des entretiens avec son homologue arménien Ara Ayvazian.

Dans ce contexte, il a souligné l'importance des efforts de la Russie pour amener l'Arménie et l'Azerbaïdjan à ouvrir leurs liaisons de transport après des décennies de conflit. Il a déclaré qu'un groupe de travail trilatéral formé à cet effet par les gouvernements russe, arménien et azerbaïdjanais contribuait à stabiliser davantage la situation dans la zone de conflit du Karabakh.

« Le succès de ce travail sera décisif pour normaliser la situation globale et jeter les bases d'une coopération dans la période post-conflit », a ajouté M. Lavrov.

Il a en outre déclaré que l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont désormais également engagés dans la démarcation et la délimitation de leur frontière internationalement reconnue. Le Premier ministre Nikol Pachinian et d'autres responsables arméniens ont fait à plusieurs reprises des déclarations contraires.

S'exprimant lors d'une conférence de presse conjointe avec Lavrov, Ayvazian a réitéré la ligne officielle arménienne selon laquelle le conflit ne peut être considéré comme résolu tant que les parties en conflit ne s'entendent pas sur le statut du Karabakh, principale pomme de discorde.

Erevan dit qu'un tel accord doit refléter les propositions de paix faites par le groupe de Minsk de l'OSCE codirigé par la Russie, les États-Unis et la France.

Lavrov, qui doit se rendre à Bakou au début de la semaine prochaine, a déclaré que la principale priorité du groupe devait maintenant être de créer une atmosphère de confiance mutuelle.

Dans une déclaration commune publiée mercredi, les coprésidents du Groupe de Minsk ont appelé à « des mesures concrètes pour créer une atmosphère de confiance mutuelle propice à une paix durable ». Ils ont exhorté les parties à « achever pleinement et rapidement le processus d'échange de tous les prisonniers, détenus et restes, et à respecter leurs obligations d'assurer le traitement humain des détenus ».

Cette déclaration est intervenue le lendemain de la libération par l'Azerbaïdjan de trois autres prisonniers de guerre arméniens.

Bakou reste réticent à libérer plus de 100 autres prisonniers de guerre arméniens et prisonniers civils qui seraient toujours en captivité azerbaïdjanaise. Erevan considère cela comme une violation flagrante de l'accord de trêve du 9 novembre négocié par le président russe Vladimir Poutine.

Rencontrant Pachinian ce jeudi, Lavrov a déclaré que la Russie n'épargnerait aucun effort pour obtenir la libération des prisonniers arméniens restants. « Nous sommes convaincus que nous parviendrons à résoudre ce problème prochainement », a-t-il déclaré.

Lavrov a également assuré à Pachinian que Moscou restait « déterminé à assurer la sécurité de notre allié, l'Arménie ».

---

## **5- Les Nouvelles d'Arménie**

**08/05/2021**

### **« L'Arménie ne détient pas de prisonniers de guerre azerbaïdjanais »**

Question : Que pensez-vous de la déclaration du 5 mai des coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE sur la question des prisonniers de guerre et des réactions des partenaires internationaux ? Certaines déclarations incluent des appels à toutes les parties pour la libération des prisonniers de guerre. Y a-t-il des prisonniers de guerre azerbaïdjanais ou d'autres détenus en Arménie ?

Réponse : L'Arménie a pleinement mis en œuvre ses obligations au titre de l'article 8 de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 et a retransmis tous les prisonniers de guerre azerbaïdjanais, y compris deux personnes condamnées pour le meurtre d'un mineur en 2014. La pression croissante exercée sur l'Azerbaïdjan par divers pays et organisations internationales a démontré qu'un consensus se forme au sein de la communauté internationale sur le rapatriement immédiat des prisonniers de guerre arméniens et des civils capturés, conformément aux exigences du droit international humanitaire.

Question : Que pensez-vous des accusations portées par l'Azerbaïdjan de ne pas fournir d'informations sur les personnes disparues lors de la première guerre d'Artsakh et sur les questions minières ?

Réponse : À la lumière de la pression internationale croissante sur la libération des

prisonniers de guerre, l'Azerbaïdjan tente de mettre en avant de faux agendas, cherchant des excuses pour ne pas remplir ses obligations humanitaires.

L'Arménie est toujours prête à coopérer avec ses partenaires internationaux pour traiter les questions humanitaires.

---

## 6- Le Courrier d'Erevan

07/05/2021

<https://www.courrier.am/fr/actualite/la-france-est-preoccupee-par-linauguration--dun-parc-celebrant-la-victoire-militaire-de>

# La France est préoccupée par l'inauguration d'un parc célébrant la victoire militaire de l'Azerbaïdjan

**La France est préoccupée par les choix de représentation et de mise en scène rendus public lors de l'inauguration d'un parc célébrant la victoire militaire de l'Azerbaïdjan dans le récent conflit au Haut-Karabagh. Cela a été rapporté par la source diplomatique d'Armenpress au Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères.**

« En sa qualité de coprésidente du Groupe de Minsk, la France demeure mobilisée en faveur de l'établissement dans la région d'une paix durable et d'une prospérité partagée. La France est préoccupée par les choix de représentation et de mise en scène rendus public lors de l'inauguration d'un parc célébrant la victoire militaire de l'Azerbaïdjan dans le récent conflit au Haut-Karabagh. Alors que de très nombreuses familles ont été endeuillées par ce conflit meurtrier en Arménie comme en Azerbaïdjan, cette inauguration apparaît en contradiction avec la volonté de réconciliation à laquelle ont pourtant appelé de leurs vœux à plusieurs reprises les autorités de l'Azerbaïdjan. » , a indiqué la source diplomatique.

« Nous poursuivons, en lien avec les coprésidents, nos travaux pour parvenir à la mise en œuvre des objectifs du communiqué conjoint du 13 avril 2021, conformément à la demande du président de la République et du ministre » indique la réponse fournie par le ministère des Affaires étrangères.

*Les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE (M. Igor Popov, pour la Fédération de Russie, M. Stéphane Visconti, pour la France, et M. Andrew Schofer, pour les États-Unis d'Amérique) ont publié la déclaration suivante.*

*Les coprésidents prennent acte avec satisfaction de la consolidation du cessez-le-feu et suivent de près la mise en œuvre de l'accord conclu par les parties le 9 novembre 2020. Ils*



saluent les résultats majeurs obtenus en faveur de la restitution des dépouilles des personnes décédées, les progrès en cours concernant la réinstallation des personnes déplacées par le conflit, la fourniture d'assistance humanitaire et la mise en place de conditions de vie adéquates ainsi que les échanges constructifs visant à débloquer les axes de transport et les lignes de communication dans toute la région.

Les coprésidents rappellent aux parties que des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'apporter des solutions aux domaines de préoccupation encore en suspens et de créer un climat de confiance mutuelle propice à une paix durable. Il s'agit notamment des questions liées au retour de l'ensemble des prisonniers de guerre et des autres détenus conformément au droit humanitaire international, à l'échange de toutes les données nécessaires à la réalisation d'un déminage efficace des régions affectées par le conflit, à la levée des restrictions d'accès au Haut-Karabagh, notamment pour les représentants d'organisations humanitaires internationales, à la préservation et à la protection du patrimoine religieux et culturel, et à l'encouragement de contacts directs et de coopérations entre les communautés affectées par le conflit, ainsi que d'autres mesures favorisant la confiance.

Se référant aux termes du mandat qui leur a été confié par l'OSCE et conscients des aspirations de tous les habitants de la région à un avenir stable, pacifique et prospère, les coprésidents soulignent l'objectif central que constitue un règlement définitif, global et durable du conflit, sur la base des éléments et des principes bien connus des parties.

À cette fin, les coprésidents appellent les parties à renouer un dialogue politique de haut niveau sous leurs auspices dès que possible. Ils réitèrent leur proposition de remettre sur pied des consultations bilatérales directes sous leur égide, afin que les parties puissent examiner et valider conjointement un ordre du jour et un programme d'action structuré tenant compte de leurs priorités sans condition préalable.

Les coprésidents expriment par ailleurs leur plein soutien à la poursuite des activités et à la possible extension de la mission du représentant personnel de la présidence en exercice de l'OSCE, et appellent les parties à faciliter l'accès sans restrictions de ce dernier et à appuyer pleinement ses efforts. Les coprésidents soulignent qu'ils sont prêts à reprendre leurs visites de travail dans la région, y compris dans le Haut-Karabagh et dans son pourtour, afin d'exercer leur mission d'évaluation sur place et leur rôle de médiateur. À cet égard, ils rappellent aux parties qu'elles doivent leur garantir un accès sans entraves à la région et une flexibilité maximale de mouvement concernant leurs itinéraires, conformément à leur mandat et aux pratiques antérieures.

---

## 7- Les Nouvelles d'Arménie

06/05/2021

[https://www.armenews.com/spip.php?page=article&id\\_article=78700](https://www.armenews.com/spip.php?page=article&id_article=78700)

# Ter Petrosian propose une alliance à deux de ses successeurs

Dans un geste spectaculaire, Levon Ter-Petrosian a exhorté publiquement le 5 mai, les deux autres anciens présidents arméniens, Serzh Sarkisian et Robert Kocharian, à faire équipe avec lui et à tenter ensemble de déloger le Premier ministre Nikol Pashinian lors des prochaines élections législatives.

Il a déclaré que la réélection de M. Pashinian entraînerait de nouveaux problèmes pour le pays, qui souffre de la défaite de l'année dernière face à l'Azerbaïdjan.

Dans un article publié sur Ilur.am, Ter-Petrosian a révélé qu'il avait proposé une alliance électorale lors d'une réunion avec Sarkisian et Kocharian, le 25 mars dernier. Il a déclaré que Kocharian avait rejeté l'offre au motif qu'elle perturberait une alliance des partis d'opposition soutenue justement par M. Kocharian alors qu'il tente de renverser M. Pashinian.

« En ce qui concerne Serzh Sarkisian, il n'a exprimé aucune opinion », a écrit l'homme politique de 76 ans qui avait été le premier président de l'Arménie de 1991 à 1998.

« Aujourd'hui, je réitère publiquement ma proposition aux deuxième et troisième présidents de l'Arménie », dit-il, estimant que c'est « probablement le seul moyen d'éviter de nouveaux désastres. »

« Il incombe à tous les Arméniens de réaliser que la reproduction du régime de Pashinian est beaucoup plus dangereuse pour l'Arménie que les menaces même possibles ou hypothétiques émanant de l'Azerbaïdjan et de la Turquie », a-t-il ajouté.

Cette offre est étonnante compte tenu de la longue histoire faite d'antagonismes entre Ter-Petrosian d'une part, Kocharian et Sarkisian de l'autre. L. Ter-Petrosian s'est présenté à l'élection présidentielle contestée de 2008 pour tenter, sans succès, d'empêcher la passation de pouvoir entre M. Kocharian et M. Sarkisian. A l'époque, il s'est montré très critique à l'égard de leurs politiques et de leurs bilans.

Les trois ex-présidents se sont rencontrés en octobre pour la première fois depuis des décennies afin de discuter des moyens d'arrêter la guerre du Karabakh. Ter-Petrosian et

Kocharian ont proposé de se rendre ensemble à Moscou pour des entretiens urgents avec les dirigeants russes.

M. Pashinian aurait refusé de les autoriser à négocier au nom de son administration. Il a ensuite mis en doute la sincérité et le sérieux de l'initiative des ex-présidents, suscitant des réactions de colère de leur part.

Kocharian et Sarkisian n'ont pas immédiatement réagi à l'appel extraordinaire de Ter-Petrosian.

Ils ont tous deux l'intention de participer aux élections générales anticipées prévues en juin. Le Parti républicain de M. Sarkisian prévoit d'unir ses forces avec le Parti de la patrie de l'ancien directeur du Service de sécurité nationale, Artur Vanetsian.

Pour sa part, M. Kocharian devrait former et diriger une alliance électorale avec deux autres partis d'opposition. Il ne cache pas son désir de revenir au pouvoir.

Un projet de déclaration commune des trois ex-présidents, que Ter-Petrosian prétend avoir proposé le 25 mars, indique qu'aucun d'entre eux n'« aspire » à occuper un poste dans le prochain gouvernement arménien.

Comme d'autres figures de l'opposition, les trois hommes rendent Pashinian responsable de la défaite de l'Arménie dans la guerre de six semaines. Ter-Petrosian a déclaré en mars que Pashinian devait se retirer et quitter « au moins temporairement » le pays pour mettre fin à sa crise politique d'après-guerre. Le Premier ministre a réagi de manière cinglante à cette déclaration.

M. Pashinian s'est moqué de la dernière initiative de M. Ter-Petrosian lorsqu'il s'est exprimé devant le Parlement arménien plus tard dans la journée du 5 mai. Il a affirmé que son ancien mentor politique espère désormais mener une « révolution kleptocratique » dans le pays.

« La seule chose que Levon Ter-Petrosian a réussi à faire avec une grande précision au cours de sa carrière politique a été d'amener Robert Kocharian et Serzh Sarkisian au pouvoir et de les maintenir au pouvoir », a-t-il déclaré.

M. Pashinian a joué un rôle majeur dans le mouvement d'opposition de 2008 de M. Ter-Petrosian, ce qui lui a valu de passer près de deux ans en prison. Il s'est ensuite brouillé avec l'ex-président et a créé son propre parti.

Reprinted with permission from RFE/RL Copyright(c)2007 Radio Free Europe / Radio Liberty, Inc.1201 Connecticut Ave, t N.W. Washington DC 200

---

## **8- Les Nouvelles d'Arménie**

**05/05/2021**

[https://www.armenews.com/spip.php?page=article&id\\_article=78691](https://www.armenews.com/spip.php?page=article&id_article=78691)

## L'Azerbaïdjan a détruit le cimetière arménien du village de Medz Tagher en Artsakh occupée



Le groupe d'Observateurs du patrimoine caucasien (CHW) a alerté l'opinion sur la destruction par l'Azerbaïdjan de l'église arménienne de Medz Tagher dans la région de Hadrout en Artsakh occupée par les forces de Bakou. Les images satellite diffusées par l'organisation CHW prouvent cette destruction massive. Sur les images nous distinguons les traces des bulldozers qui ont procédé à cette destruction. Le cimetière avait été construit au début du 19<sup>e</sup> siècle et il était utilisé par le village arménien de Medz Tagher jusqu'en 2020. Les Arméniens ayant été évacués suite à la guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan le 27 septembre 2020.

Krikor Amirzayan

---

### 9- Les Nouvelles d'Arménie

06/05/2021

## **Ara Aïvazyan et Sergueï Lavrov ont évoqué les problèmes humanitaires en Artsakh**

Le ministre arménien des Affaires étrangères par intérim, Ara Aïvazyan et le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, ont discuté parmi de nombreux dossiers, des problèmes humanitaires de l'Artsakh.

*« Dans le contexte des mesures prises pour rétablir les conditions de vie en Artsakh, je voudrais une fois de plus noter avec satisfaction les efforts de la partie russe. Aujourd'hui, il est plus qu'important pour le peuple de l'Artsakh de résoudre les problèmes liés au retour des personnes dans leurs foyers, à la restauration des infrastructures, des logements, au rétablissement d'une vie normale, avec des soins de santé »* a déclaré Ara Aïvazyan lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre russe des Affaires étrangères à Erevan.

Sergueï Lavrov est à Erevan pour une visite de travail de deux jours. Aujourd'hui il a également rencontré le Premier ministre arménien par intérim, Nikol Pachinian.

La porte-parole du ministère russe des affaires étrangères, Maria Zakharova, a déclaré que les réunions porteront sur un large éventail de questions liées à la coopération régionale bilatérale, ainsi qu'à la coopération dans les arènes internationales. M. Zakharova a déclaré que le principal sujet de discussion lors des entretiens sera la mise en œuvre des points des déclarations sur le Haut-Karabagh, signées le 9 novembre 2020 et le 11 janvier 2021 par les dirigeants de l'Arménie, de la Russie et de l'Azerbaïdjan.

Après Erévan, le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, effectuera une visite de travail à Bakou les 9 et 10 mai.

par [Krikor Amirzayan](#)

---

### **10- Les Nouvelles d'Arménie**

**06/05/2021**

[https://www.armenews.com/spip.php?page=article&id\\_article=78725](https://www.armenews.com/spip.php?page=article&id_article=78725)

## **Le parlement letton reconnaît le génocide arménien**

Tigran Mkrtchyan, ambassadeur d'Arménie en Lettonie, annonce sur sa page Facebook que le parlement de ce pays, la Saeima, a voté la reconnaissance du génocide avec les voix de 58 députés sur 100 inscrits.

« Ce qui était difficile à imaginer il y a des années est devenu une réalité aujourd'hui. C'est le résultat du travail acharné de ces dernières années, où l'utilisation de la quasi-totalité de l'arsenal de la diplomatie a joué un rôle essentiel [...]. Tout cela, ainsi que les changements dans certains des aspects de notre travail ces dernières années, ont conduit à ce résultat », a écrit l'ambassadeur.

Il rappelle que le 24 avril 2020, deux forces du Parlement letton, membres de la coalition au pouvoir, les partis « Nouveaux conservateurs » et « Oui au développement », avaient déjà fait des déclarations condamnant le génocide arménien. « A l'initiative de la plupart des représentants de ces forces, ainsi que du parti « Accord » , le processus de reconnaissance du génocide arménien a commencé en février 2021, à la suite de quoi une résolution-déclaration a été soumise le 23 avril. Le 29 avril, le projet de résolution a été reporté d'une semaine avec des objections. La version amendée de la résolution a été proposée par le Comité permanent des relations extérieures, qui a également fait l'objet de discussions approfondies, qui a également mené des travaux parallèles dans ce sens au cours des deux derniers mois », a déclaré Tigran Mkrtchyan, remerciant les parlementaires lettons qui y ont contribué.

« Je m'incline devant tous les » députés « de toutes les forces politiques du parlement letton qui ont voté en faveur de la résolution de cette question cruciale pour le peuple arménien en Lettonie », a écrit le diplomate. Mkrtchyan a publié le texte de la déclaration adoptée par la Saeima en traduction.

par [Ara Toranian](#)

---

## **11- Valeurs Actuelles**

**06/05/2021**

# **Dans le vent du sable et de l'oubli**

**Ian Manook signe le roman terrible et magnifique des survivants du génocide arménien. À lire absolument.**

An 1915. Depuis Constantinople, l'Empire ottoman signe sous les ordres du Comité Union et Progrès le grand massacre de plus d'un million d'Arméniens, dont la seule faute fut celle d'être chrétiens. Exilés de leurs terres ancestrales, pères, mères et enfants périssent par milliers sous la lame de Turcs sanguinaires, lors de ce jour sans fin dont la seule issue ne peut être que la mort. Parmi ces condamnés dormant sans sépulture, deux petites filles arrachées à l'enfance au nom d'une guerre barbare, victimes des pires exactions de ces hommes devenus bêtes, survivent au pire. L'aînée, Araxie, est la grand-mère de l'auteur : c'est elle qui lui donna son témoignage. Le seul salut de sa cadette, Haïganouch, est d'avoir eu les yeux transpercés. Enfermée dans sa nuit, la petite aveugle ne peut plus contempler

l'extermination de son peuple. C'est leur histoire que Ian Manook relate dans un roman à la beauté éprouvante et à la violence inouïe.

Certains passages sont d'une horreur infâme et leur lecture est harassante. C'est parce qu'ils restituent avec une justesse terrible, hélas, l'enfer sans nom de la déportation. Inspiré par l'histoire de ses aïeux, l'auteur romance, sans emphase — on l'aurait presque souhaitée : elle aurait, du moins, provoqué l'illusion reconfortante d'une surenchère irréaliste —, le génocide qui massacra ces nouveaux innocents dans le silence et l'indifférence d'un Occident engagé dans une autre guerre. Tout, cependant, est vrai : des tortures infligées aux femmes et aux corps impuissants de leurs nourrissons, aux marches de la mort dans le désert brûlant de Deir ez-Zor qui n'ont d'autre but que les charniers ou les mouiroirs qui attendent la dépouille des suppliciés en qui subsiste encore un dernier sursaut de vie. De la déportation à l'esclavage, les deux sœurs affrontent sans rempart la cruauté des hommes, avec pour seul espoir celui de connaître, un jour peut-être, un lendemain sans ombre.

### **Ces grands malheurs qui ont déchiré l'Orient**

Et quand cette première guerre s'achève, c'est encore pour laisser place à une autre, car « *la mort de chacun de ces pères imprudents va aigri la vengeance d'autant de fils. La guerre est ainsi faite d'une multitude de petites guerres qui s'emboîtent les unes dans les autres, chaque victime de la précédente devenant le bourreau de la suivante* ». La fuite, enfin, de ces orphelines apatrides pour qui l'Occident apparaît, à regret, comme l'espoir d'une vie meilleure : « *Vous avez trouvé une terre d'accueil chrétienne et généreuse. Il faut maintenant appartenir à ce pays. Lui rendre par votre courage et votre labeur ce qu'il vous offre par son hospitalité.* »

Ian Manook fait de son long roman le tombeau de ces chrétiens d'Orient tombés dans l'oubli et dont le génocide vient à peine d'être reconnu par les États-Unis. Il donne ainsi un nom aux victimes anonymes « *de ces grands malheurs qui ont déchiré l'Orient* ». Et malgré la haine, l'effroi et l'ignoble, c'est encore avec une tendresse infinie que l'auteur ressuscite les souvenirs d'une Arménie millénaire, radieuse et bigarrée où les enfants, jadis, dansaient ensemble sous un soleil ardent.

“L'Oiseau bleu d'Erzeroum”, de Ian Manook, Albin Michel, 544 pages, 21,90 €.

**Morgane Afif**

---

## **12- Le Nouvel Observateur**

**06/05/2021**

### **Une Diaspora sous influence**

Encadrement de la pratique religieuse, pressions, manipulation de l'information ... Ankara tente par tous les moyens de contrôler sa communauté dans l'Hexagone. Mais l'opposition à Erdogan tient bon.

(Lire l'article en pièce jointe)

---

## 13- Le Courrier d'Erevan

05/05/2021

<https://www.courrier.am/fr/actualite/le-proces-de-deux-mercenaires-syriens--combattant-au-karabakh-sest-tenu-syunik>

### **Le procès de deux mercenaires syriens combattant au Karabakh s'est tenu au Syunik**

**Deux mercenaires syriens, qui ont combattu aux côtés de l'Azerbaïdjan contre le Karabakh, ont été inculpés en vertu de 4 articles du code pénal arménien. Ils ont été condamnés à perpétuité.**

La première session du tribunal sur l'affaire pénale contre les citoyens syriens Yousef Alabet Al Hajin et Muhammad Al Shkher a commencé au tribunal de la juridiction générale de la région de Syunik, basé à Kapan.

La séance est présidée par le juge Napoleon Ohanian. Les citoyens syriens sont accusés de participer aux hostilités contre l'Artsakh en tant que mercenaires.

Selon l'acte d'accusation, les deux Syriens, qui ne sont pas citoyens de l'Azerbaïdjan, ne résident pas de manière permanente sur son territoire, ne sont pas membres des forces armées de l'Azerbaïdjan, sont citoyens de la Syrie, ont participé à la guerre en tant que membre d'un groupe organisé, recevant une compensation matérielle pour cela.

Yousef Alabet Al Hajin et Muhammad Al Shkher sont accusés en vertu de l'art. 217(3)(1) (terrorisme), de l'art. 389 (terrorisme international), du point 1 de l'art. 34-390 (violations graves du droit international humanitaire dans les conflits armés) et de l'art. 395 (mercenariat).

L'acte d'accusation indique qu'un certain nombre de groupes mercenaires internationaux, dont « Sultan Suleiman Shah », « Sukur », « Hamza », « Sultan Murad » et d'autres, ont été impliqués dans des opérations militaires au Karabakh et ont commis divers crimes de guerre. Plus de 30 mercenaires ont été identifiés.

Selon les procureurs du procès, les Syriens ont suivi un entraînement militaire dans un camp du nord de la Syrie entre juin et septembre 2020 avant d'être transportés en Azerbaïdjan via la Turquie. En plus d'un salaire fixe de 2 000 dollars, les recruteurs ont également promis de payer 100 dollars pour chaque Arménien tué.



---

## **14- Les Nouvelles d'Arménie**

**05/05/2021**

[https://www.armenews.com/spip.php?page=article&id\\_article=78684](https://www.armenews.com/spip.php?page=article&id_article=78684)

### **Trois prisonniers de guerre arméniens libérés. Il en reste environ 200 incarcérés dont on est sans nouvelle**

Un avion transportant trois prisonniers de guerre arméniens, qui étaient retenus en captivité en Azerbaïdjan, a atterri mardi à l'aéroport Erebuni d'Erevan, a-t-on appris de sources gouvernementales.

« Grâce aux efforts des pays coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE et à la pression croissante de la communauté internationale, l'Azerbaïdjan a rendu trois prisonniers de guerre arméniens. Nous espérons que ce processus aura sa suite logique et une fin rapide », a déclaré à l'Arménie le bureau du vice-premier ministre intérimaire d'Arménie, Tigran Avinyan.

Lundi, une liste de 19 prisonniers de guerre et captifs arméniens, qui ont été brutalement torturés et assassinés par les forces azerbaïdjanaises, a été publiée par Artak Zeynalyan, un avocat représentant les familles des victimes devant la Cour européenne des droits de l'homme. Parmi les personnes tuées figurent 12 civils, dont quatre femmes.

Malgré une disposition claire de l'accord du 9 novembre, qui a mis fin aux actions militaires dans le Karabakh, prévoyant le retour de tous les captifs et prisonniers de guerre, plus de 200 Arméniens sont toujours en captivité en Azerbaïdjan. Le gouvernement arménien a déclaré qu'il avait restitué tous les captifs azerbaïdjanais dans les délais prévus par l'accord.

« Des preuves choquantes d'abus et de mauvais traitements infligés aux

prisonniers de guerre et aux captifs arméniens, encouragés par le gouvernement azerbaïdjanais dirigé par Ilham Aliyev, ont été documentées à maintes reprises par des rapports consécutifs du médiateur des droits de l'homme, Arman Tatoyan », indique la déclaration du groupe, qui fait également référence aux rapports de Human Rights Watch publiés en décembre, 2020 et mars, détaillant les mauvais traitements illégaux infligés aux captifs arméniens.

Cette libération intervient alors que les pressions s'accroissent sur Bakou à ce sujet. Outre les entretiens entre les présidents Macron et Poutine qui avaient abordé la question dans la foulée des commémorations du 24 avril, hier François-Xavier Bellamy (chef de la délégation française du PPE), Loucas Furlas (Chypre) et Andrey Kovatchev (Bulgarie), ont écrit une lettre à Charles Michel et Ursula von der Leyen, pour demander aux institutions européennes de peser de tout leur poids pour obtenir la libération des prisonniers de guerre arméniens toujours détenus par l'Azerbaïdjan, en vertu du respect pur et simple du droit international.

La lettre a été co-signée par plus de 120 députés, de tous les groupes politiques du Parlement européen. Un soutien transpartisan aussi massif sur une initiative de ce type est assez parlante quant à l'indignation que soulève l'incarcération par Bakou des soldats arméniens. Ce qui constitue non seulement une violation de l'accord du 9 novembre sur le cessez-le-feu, mais également un crime de guerre du point de vue de la législation internationale sur le sujet.

par [Ara Toranian](#)

---

**15- Le Courrier d'Erevan**

**05/05/2021**

<https://www.courrier.am/fr/societe/la-legitimite-du-president-armen-sargsyan-mise-en-cause-par-le-parquet-armenien>

## **La légitimité du Président Armen Sargsyan mise en cause par le parquet arménien**

**La légitimité du Président de l'Arménie est mise en cause par le parquet arménien. En effet, le parquet s'est chargé de poser cette question de légitimité par les voies procédurières de la justice, conformément aux articles de loi sur l'éligibilité d'Armen Sargsyan au poste du Président de la RA.**

Selon le président de la Chambre des avocats Ara Zohrabyan, une procédure pénale a été ouverte en lien avec la dissimulation de la double nationalité du président Armen Sargsyan.

Ara Zohrabyan rappelle que 53 avocats avaient soumis un rapport sur le crime à propos de la dissimulation du fait de la double nationalité d'Armen Sargsyan. « *Le Service spécial d'enquête d'Arménie* » (SIS) a refusé d'ouvrir une procédure pénale, et contre ce refus nous avons déposé une plainte, nous, les avocats »- déclare-t-il.

La décision du bureau du Procureur déclare: « *À la lumière des commentaires ci-dessus, il convient de noter que les hypothèses des plaignants selon lesquelles Armen Sargsyan aurait renoncé à sa nationalité britannique non pas en 2011, mais par la suite, et pour le contraire, aucune autre donnée factuelle objective n'a été obtenue avec ces documents, dans les conditions desquelles il existe des soupçons raisonnables que les informations fournies (par la demande) ne correspondent pas à la réalité, c'est-à-dire il n'y a pas de motifs suffisants pour ouvrir une procédure pénale au titre de l'article 325, partie 1 du Code pénal de la RA* ».